

22 mars 1878

Sénat.

36. 12

Commission d'Enquête

relative à l'amélioration de la  
Seine entre Paris et Rouen

Séance du 22 Mars 1878 à Versailles.

Sont présents MM. Toubert, Pouye-Quertier, Scheuer-Kestner  
de la Sicotière, de Balhouet, Cordier, de Montaignac, d'Auxais  
Meinadier

M<sup>r</sup> de Montaignac est nommé Président par 7 voix contre  
2, données à M<sup>r</sup> Pouye-Quertier

M<sup>r</sup> Scheuer-Kestner est nommé Secrétaire à l'unanimité.

M<sup>r</sup> Toubert commissaire du 1<sup>er</sup> bureau dit que dans son  
bureau il n'y a pas eu de discussions et qu'il accepte le projet.

M<sup>r</sup> Pouye-Quertier, commissaire du 2<sup>e</sup> Bureau, se déclare  
favorable au projet.

M<sup>r</sup> Scheuer-Kestner fait la même déclaration; dans son  
bureau il n'y a pas eu d'opposition.

M<sup>r</sup> de la Sicotière commissaire du 4<sup>e</sup> Bureau expose que  
dans son bureau on n'a pas fait d'opposition au projet  
mais qu'on s'est demandé si une étiquette de 2 mètres ne  
serait pas suffisante, et qu'il est résulté de la discussion que  
la profondeur devait être portée, au moins, à 2<sup>m</sup> 50.

M<sup>r</sup> de Balhouet, Cordier, de Montaignac, d'Auxais ont  
été nommés comme favorables au projet.

M<sup>r</sup> Meinadier commissaire du 9<sup>e</sup> bureau explique qu'il  
a été nommé commissaire sur la mission d'appuyer le  
projet; mais qu'il a fait observer que la Ville de Paris devrait  
retirer un grand bénéfice de l'exécution du projet, on  
pourrait en profiter pour lui imposer l'obligation d'assainir  
la Seine souillée par les eaux des égouts.

M<sup>r</sup> Pouye-Quertier est nommé Rapporteur à l'unanimité  
des voix.

La commission décide qu'elle demandera à M<sup>r</sup> le Ministre  
des Travaux Publics de lui faire donner par un de ses chefs de

De service le détail technique dont elle a besoin pour s'éclairer.

Elle l'orateur et le secrétaire sont chargés du soin de s'entendre avec M<sup>r</sup> le ministre.

La séance est levée à 2 heures.

Le Président

*M. Combes*

Le Secrétaire

*A. Schreiner*

3

Séance du 25 Mars 1878 au Ministère des Travaux  
publics à Paris

Sont présents: M<sup>rs</sup>. de Montaignac, Scherer-Restier -  
D'Arcais, de La Sicotière, Meinadier, de Calhouet.

M<sup>r</sup> Rousseau assiste à la séance et donne à la commission  
des renseignements sur les travaux à exécuter pour  
l'amélioration de la Seine. M<sup>r</sup> le Directeur informe la  
Commission que les travaux pourraient être achevés en 6 ans.  
L'exécution des travaux ne gênerait pas la navigation. Il  
n'y a que des barrages et des écluses à construire - Les  
bords, sauf en un seul point, sont suffisamment hauts.  
On pourrait bien exécuter les travaux en moins de 6 ans  
mais en augmentant les frais généraux. On établirait  
9 chantiers qui auraient à dépenser, chacun, 2 à 4 millions.  
Quant à ce qui intéresse Paris, c'est compris dans un projet  
spécial que le ministre vient de déposer à la chambre.  
La ville de Paris va faire deux égouts collecteurs sur  
chaque rive de la Seine et ils rendront leurs eaux au  
dessous de Suresne.

M<sup>r</sup> Meinadier fait observer que les travaux d'amélioration  
de la Seine ont pour résultat de diminuer la vitesse du  
courant ce qui ralentit le nettoyage du fond par le  
augmentation l'insalubrité.

M<sup>r</sup> Rousseau: L'établissement des deux égouts collecteurs  
permettra l'assainissement; on pourra élever les liquides  
et les envoyer à Gennevilliers.

M<sup>r</sup> Meinadier: Le plan de 500.000 fr de concours faite  
par le Conseil général de Seine et Oise est subordonné  
à l'exécution des travaux d'assainissement de l'aval de la  
Seine.

M<sup>r</sup> de Montaignac demande à M<sup>r</sup> Rousseau quel est le  
cabotage de mer qui profitera de l'amélioration de la Seine.  
M<sup>r</sup> Rousseau dit qu'il est difficile de s'en rendre compte;  
que le commerce actuel entre Paris et Rouen est de 800.000 tonnes

le tonnage

La batellerie de la Seine transporte actuellement en 2 canots et, à la descente, à 18 millimes par tonne et par kilomètre; elle fait au chemin de fer une concurrence très vive - il est évident que l'augmentation du tirant d'eau des bateaux à 3<sup>m</sup> augmentera beaucoup de transports sur la Seine -

Quant au délai, on pourrait indiquer 6 ans comme maximum et 4 ans au minimum. -

M<sup>r</sup> Ducasse demande si le système de barrage élevé à 3 mètres, 20, a déjà été essayé.

M<sup>r</sup> Rousseau répond que non; mais que le meilleur système est celui de Poince à fermettes; mais qu'il ne pourra pas être employé pour une profondeur de 3 mètres, les fermettes les plus fortes, ont actuellement pour 1<sup>m</sup> 60 un diamètre de 10 centim. (carré de 10 centimètres), pour une hauteur de 3 mètres, il faudrait les remplacer par de véritables poutres.

M<sup>r</sup> Le Sicotivri demande quelle serait la différence de dépenses entre le creusement à 2 m et à 3 mètres.

M<sup>r</sup> Rousseau: la dépense avait été évaluée à 13 millions pour 2 mètres et à 24 millions pour 3 mètres. Le type de clôture est, du reste, pour beaucoup, dans la différence de la dépense. (clôture double par exemple), ce qui a fait monter le chiffre à 32 millions -

Le projet de 3 mètres coûtant 32 millions, on peut évaluer que celui de 2 mètres coûterait 16 à 18 millions.

La séance est levée à 11 heures et demi.

Le Président  
*M. Crémieux*

Le Secrétaire  
*A. Schumacher*

Le 26 Mars, M<sup>r</sup> Puyor-Quertier ayant refusé de se charger de la rédaction du Rapport, les membres de la Commission, consultés individuellement, par M<sup>r</sup> le Président ont choisi comme Rapporteur, M<sup>r</sup> Scheuer-Kestner.

Le Président

Le Secrétaire

A Scheuer-Kestner

Boursaeger

Séance du 29 Mars 1878 à Versailles.

Présidence de M<sup>r</sup> l'amiral de Montaignac  
Sont présents M<sup>r</sup> de Montaignac, Scheuer-Kestner, Cordier & La Sicotière - Toubert.

M<sup>r</sup> Scheuer-Kestner donne lecture de son Rapport.

M<sup>r</sup> de La Sicotière craint qu'en présence de termes du Rapport les départements, et la ville, reviennent sur leur promesse de subvention. L'honorable membre voudrait qu'on armât le gouvernement vis à vis eux de manière à les forcer à venir le 8.700.000 p qui sont promis. Nous ne devons donner notre adhésion que sous réserve.

M<sup>r</sup> Toubert trouve ces observations justes; mais on ne pourrait pas introduire de pareilles obligations dans le Projet de Loi; il faudrait donc retarder le Rapport et entrer en négociation avec M<sup>r</sup> le Ministre.

M<sup>r</sup> Scheuer-Kestner répond que la somme de 6 millions, garantie par le départ<sup>t</sup> de la Seine ne dépend que de l'amélioration de la Seine à Paris; or le projet est déposé.

M<sup>r</sup> Cordier voudrait qu'il soit constaté dans le Rapport que la subvention au Havre a été faite à des conditions telles qu'il ne faut pas en tenir compte; ces conditions sont tout à fait étrangères au projet actuel. La ville de Rouen a voté sa subvention de 500 mille francs sans aucune condition; le département de la Seine inférieure s'est également engagé sans conditions particulières. M<sup>r</sup> Cordier insiste sur la nécessité de faire des écluses doubles partout où des écluses seront nécessaires.

L'orateur insiste aussi sur l'utilité qu'il y aurait à fixer un délai pour l'achèvement des travaux.

M. Ménadier lit la délibération du conseil général de Paris et de la Seine qui réapprouve la subvention de 8 millions. Il considère cette subvention comme douteuse encore.

Suivant lui, nous ne devons pas tenir compte des 6 millions votés par le conseil général de la Seine. Il voudrait que le Rapport fut plus accentué sur les inconvénients de l'infection de la Seine.

M. de Montaignac. nous ne savons pas pour combien les 6 millions entrevoient dans l'atténuation de la déperdition à faire pour la traversée de Paris. Les souscriptions réelles n'atteignent que deux millions.

M. de La Sicotière : il a été dit par M. Roumeau qu'il est à espérer qu'on pourra ramener la souscription de Paris à titre ferme. L'orateur voudrait que la moitié, par exemple, fut obtenue à titre ferme pour le projet actuel. Il ne votera le projet qu'à cette condition.

La proposition de M. de La Sicotière est mise aux voix et adoptée par quatre voix contre trois.

Néanmoins la commission étant incomplète, la proposition lui sera encore une fois soumise quand elle se sera complétée. La séance est levée à 2 heures et demie.

La séance est reprise à 4 heures et demie.

M. Pouyer-Luette assiste à la séance.

M. Schreier - Hestier donne lecture de modifications apportées à son Rapport, modifications indiquées dans la discussion de la Commission.

M. Pouyer Luette. explique que la subvention de Paris peut être appliquée à l'un ou l'autre de ces projets. Il donne quelques détails concernant l'importance de la mise à exécution du projet.

M. de La Sicotière dit que les paroles de M. Pouyer Luette lui donnent satisfaction jusqu'à un certain point. Mais il fait observer que les 6 millions de la ville de Paris sont

intéressé dans le projet de loi, en déduction de la dépense totale du  
seul projet actuel, ce qui n'est pas exact. Il peut qu'on aurait  
pu obtenir de Paris, une offre ferme.

M. Meinadier propose de modifier l'art 4 de la loi en supprimant  
le Havre.

La commission n'a accepté pas cette proposition, dont l'adoption  
amènerait le renvoi de la loi à la chambre des députés.

La séance est levée à 5 heures. Le Rapport ayant été voté.

Le Président

Le Secrétaire

*Devaux*

*A. Schreier*